

Justice en France : le début d'une série d'articles



Justice en France : NHM commence une série d'articles fondés soit sur des expériences personnelles , soit sur des sources que nous donnerons.

Nous allons commencer par une première expérimentation concrète : la consultation gratuite d'avocats au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris.

Le matin donc , au TGI de Paris,(métro Cité) il faut se présenter avant 9 heures ,si possible. Une demi-heure de queue pour passer entre les portiques de sécurité. Les gendarmes qui filtrent les entrées sont aimables mais ils ne disposent que d'un seul portique. Ce qui explique l'attente.

Une fois passé les contrôles , dirigeons nous vers l'escalier S , passons devant le service de "l'apostille" et montons les marches . Au 1er étage à droite, un distributeur de tickets : prendre son n°.

Puis il faut aller voir la personne qui distribue des tickets de couleur, suivant la nature du problème : logement, travail, famille, général..

Les justiciables sont admis jusqu'à midi. En général l'attente est de 20 à 40 minutes.

Les avocats qui nous accueillent dans de petits locaux à porte vitrée sont jeunes ou expérimentés. Les jeunes sont aimables et essayent de répondre au mieux à toutes les questions. Pour certaines questions très précises , les réponses sont un peu indécises.

Ce jour-là une avocate expérimentée était un peu plus péremptoire mais tres sympa vers la fin de l'entrevue.

On a intérêt à venir avec ses questions car l'entrevue est limitée à 20 minutes.

En résumé un bon service offert par l'Etat .

Ce qu'il y a à améliorer : le nombre d'avocats et de boxes de réception pour réduire l'attente.